



Résumé du régime
d'assurances médicaments,
maladie et soins dentaires

MOINS DE 65 ANS

TAUX EN VIGUEUR
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026

Des partenaires rassurants

Le régime d'assurance est offert par Sogemec Assurances et souscrit auprès de la compagnie beneva.

Admissibilité

Ce régime est offert aux membres en règle de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Le membre doit résider dans la province de Québec.

La loi sur l'assurance médicaments prévoit que, si vous êtes établi au Québec et admissible à un régime privé, **vous devez couvrir votre conjoint et vos enfants.**

Renseignements importants

L'adhésion à l'option 3 est sans questionnaire médical (acceptation garantie) pour l'ensemble des membres de la FMSQ. L'adhésion à l'option 1 (assurance médicaments, voyage et annulation voyage) ou à l'option 2 (assurances médicaments, maladie, voyage et annulation voyage) est assujettie à la réception et l'acceptation par l'assureur du formulaire «rapport d'assurabilité» pour tout médecin spécialiste.

Nouveaux membres de la FMSQ

Vous êtes admissible à l'option 1 ou 2, sans preuve d'assurabilité si vous adhérez dans les 90 jours suivant votre inscription au Collège des médecins du Québec.

Le choix de l'option est valide pour une période minimale de deux (2) ans et aucun changement d'option n'est possible à l'intérieur de ces deux (2) ans.

Les formulaires d'adhésion sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante: <https://sogemec.com/espace-client/medecin-assurance-tout>

Vous pouvez nous transmettre votre formulaire d'adhésion via notre site de dépôt de fichier sécurisé au <https://sogemec.com/espace-client/medecin-depot-fichier>

Modification du statut de protection

Le membre peut modifier son statut de protection lorsque l'un des événements ci-dessous survient :

- a) mariage;
- b) début d'admissibilité d'un conjoint;
- c) naissance ou adoption d'un enfant à charge;
- d) décès d'un conjoint ou d'un enfant à charge;
- e) fin d'admissibilité d'un enfant à charge;
- f) lorsque le conjoint acquiert ou perd le droit d'adhérer au régime collectif de son employeur.

La modification de statut de protection se fait le jour même de l'événement en autant que la demande parvienne à Sogemec dans les 31 jours suivant la date de cet événement et l'assurance prend effet à cette même date.

PRIME : La prime d'assurance correspond au montant que vous payez pour bénéficier des garanties d'assurance prévues par le contrat. La prime s'applique de la date de mise en vigueur du contrat au 31 décembre de l'année courante. La prime n'est pas garantie et est revue au 1^{er} janvier de chaque année.

FRANCHISE : Partie des frais admissibles que vous devez payer avant d'avoir droit à un remboursement.

COASSURANCE: La coassurance est le pourcentage du coût des médicaments ou autres frais couverts, que doit payer un assuré. Le pourcentage de coassurance s'applique une fois le montant de la franchise soustrait du prix total de la réclamation.

PRIMES MENSUELLES (Taxe de 9% en sus)

	ASSURANCE MÉDICAMENTS ET VOYAGE OPTION 1	ASSURANCE MÉDICAMENTS, MALADIE ET VOYAGE OPTION 2	ASSURANCE MÉDICAMENTS - LISTE RAMQ OPTION 3	ASSURANCE SOINS DENTAIRES
INDIVIDUELLE	Moins de 30 ans	63,79 \$	155,46 \$	39,96 \$
	30 à 39 ans	79,74 \$	194,32 \$	49,94 \$
	40 à 49 ans	139,55 \$	340,09 \$	87,40 \$
	50 à 54 ans	232,96 \$	568,01 \$	152,95 \$
	55 à 64 ans	250,11 \$	607,49 \$	152,95 \$
COUPLE	Moins de 30 ans	127,57 \$	310,97 \$	79,90 \$
	30 à 39 ans	159,49 \$	388,69 \$	99,88 \$
	40 à 49 ans	279,09 \$	680,19 \$	174,78 \$
	50 à 54 ans	465,93 \$	1 136,01 \$	305,91 \$
	55 à 64 ans	500,22 \$	1 215,03 \$	305,91 \$
MONOPARENTALE	Moins de 30 ans	111,62 \$	272,10 \$	69,92 \$
	30 à 39 ans	139,55 \$	340,09 \$	87,40 \$
	40 à 49 ans	244,21 \$	595,17 \$	152,95 \$
	50 à 54 ans	407,69 \$	994,00 \$	267,65 \$
	55 à 64 ans	437,68 \$	1 063,13 \$	267,65 \$
FAMILIALE	Moins de 30 ans	175,43 \$	427,55 \$	109,86 \$
	30 à 39 ans	219,28 \$	534,41 \$	137,32 \$
	40 à 49 ans	383,73 \$	935,24 \$	240,34 \$
	50 à 54 ans	640,66 \$	1 562,01 \$	420,57 \$
	55 à 64 ans	687,80 \$	1 670,64 \$	420,57 \$

TAUX VALIDE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026.

	ASSURANCE MÉDICAMENTS ET VOYAGE OPTION 1	ASSURANCE MÉDICAMENTS, MALADIE ET VOYAGE OPTION 2	ASSURANCE MÉDICAMENTS - LISTE RAMQ OPTION 3
FRANCHISE (par année civile)	400 \$ individuelle et monoparentale 800 \$ couple et familiale	500 \$ individuelle et monoparentale 1 000 \$ couple et familiale	850 \$ adhérents (et enfant(s)) 850 \$ conjoint
REMBOURSEMENTS (déboursé maximal)	75 %	80 %	66 %
MÉDICAMENTS (paiement direct)	Frais de médicaments ne pouvant être obtenus que sur ordonnance seulement	Frais de médicaments ne pouvant être obtenus que sur ordonnance seulement	Remboursement se limitant aux médicaments inscrit à la liste des médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec
VACCINS PRÉVENTIFS	Inclus	Inclus	Non disponible

**ASSURANCE
MÉDICAMENTS
ET VOYAGE
OPTION 1**

**ASSURANCE MÉDICAMENTS,
MALADIE ET VOYAGE
OPTION 2**

**ASSURANCE
MÉDICAMENTS -
LISTE RAMQ
OPTION 3**

FRAIS MÉDICAUX AVEC FRANCHISE (par année civile) Combinée avec assurance médicaments

**POURCENTAGE DE
REMBOURSEMENT**

Ambulance, orthophoniste-audio-ergo, frais de laboratoire

Appareils auditifs

Appareils thérapeutiques

Bas de contention

Chiropraticien

Radiographie (chiro)

Chirurgie esthétique

Cure de désintoxication

Maison de convalescence

Podiatre

Physiothérapie et/ou Ostéopathie

Acupuncture

Prothèse capillaire (suite à un traitement de chimiothérapie)

Prothèses

Rélectomètre

Soins infirmiers et d'aide à domicile suivant une hospitalisation ou chirurgie d'un jour

Psychologue, travailleur social, psychanalyste

Diététiste

Tubulures et cathéters pour pompes à l'insuline

Hospitalisation

Non disponible

80 % des frais admissibles énumérés ci-après

Frais usuels et raisonnables - voir contrat pour tous les détails

800 \$ par période de 48 mois

Maximum de 10 000 \$ à vie

3 paires par année civile

30 \$ par traitement, maximum 20 traitements par année civile

Frais usuels et raisonnables

Max. 10 000 \$ par accident

80 \$/jour, max. 2 500 \$ à vie

Chambre privée

35 \$ par consultation, max. 500 \$ par année civile

65 \$ par traitement, maximum 1 000 \$ par année civile

30 \$ par traitement, maximum 20 traitements par année civile

Maximum 300 \$ à vie

Maximum de 5 000 \$ par membre ou prothèse

300 \$ par période de 60 mois

Inclus sujet à des maximums selon les services - voir contrat pour tous les détails

95 \$ par consultation, maximum 1 000 \$ par année civile

25 \$ par consultation, maximum 20 consultations par année civile

Maximum de 2 500 \$ par année civile

Non disponible

Chambre privée

ASSURANCE VOYAGE (aucune franchise et coassurance)

Assistance voyage

Inclus

Inclus

Annulation voyage

10 000 \$ par voyage par assuré

10 000 \$ par voyage par assuré

Non disponible

Assurance voyage

5 Millions par voyage de 182 jours ou moins

5 Millions par voyage de 182 jours ou moins

ASSURANCE SOINS DENTAIRES (Disponible avec l'adhésion à l'option 2 seulement)

FRANCHISE (par année civile)

100 \$ par certificat

Soins de base et prévention

100 % des frais admissibles

Soins de restauration mineure

80 % des frais admissibles

Soins de restauration majeure

50 % des frais admissibles

MAXIMUM

1 500 \$ par assuré

Soins d'orthodontie

50 % des frais admissibles, maximum de 1 500 \$ à vie



Communiquer avec notre service
à la clientèle sans tarder!

1800 361-5303 sogemec.com